

L'AFDAS J'Y TIENS ! PÉTITION POUR PRÉSERVER NOS DROITS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE [1]

13 Juin 2018

Le projet de loi gouvernemental « pour choisir son avenir professionnel » comporte un volet formation professionnelle qui bouleverse complètement l'accès à la formation initiale et professionnelle que nous avons construit depuis 1972, au bénéfice des salariés des branches du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs, de la presse, de l'édition et de la distribution directe.

Aujourd'hui les droits à la formation continue des salariés sont en danger.

- Le Ministère du travail vient de s'engager à ce que l'AFDAS puisse continuer à gérer en direct le Compte Personnel de Formation (CPF) des salariés intermittents, dans le cadre d'une expérimentation menée avec la caisse des dépôts et consignations. A ce jour, nous n'avons aucune garantie. Et ce ne sont pas les derniers revirements observés lors du dépôt d'amendements par le gouvernement qui nous incitent à nous rassurer.
- Le « Compte Personnel de Formation de transition » (CPFT) va se substituer au Congé Individuel de Formation (CIF). Outre le fait qu'il ne permettra plus de suivre des formations équivalentes à celles financées actuellement dans le cadre du CIF, celui-ci risque fortement de plus être géré par l'AFDAS.
Comment seront gérés les dossiers des salariés intermittents, qu'ils soient artistes ou techniciens ? Quel organisme prendrait en charge leurs rémunérations durant la formation ? Quelles seront les conséquences sur le régime spécifiques des artistes et techniciens du spectacle, qui actuellement prend en compte la totalité des périodes de CIF pour une ouverture de droits aux annexes 8 et 10 ?
Actuellement 80 % des demandes de CIF s'effectuent pour une reconversion professionnelle dans les champs couverts par l'AFDAS. Comment seront reconnues et évaluées les demandes de formations « métier » des ressortissants de l'AFDAS par des commissions interprofessionnelles ayant peu de repères sur l'emploi et les qualifications dans nos secteurs d'activités ?
- Comment s'articulera l'accès à la formation des artistes-auteurs - qui ne bénéficient pas du statut de salarié - alors que le dispositif « Compte personnel de formation » sera géré par la caisse des dépôts et consignation et le plan de formation par l'AFDAS ? Les auteurs pourront-ils toujours bénéficier de formation « métier », correspondant à leurs besoins, alors que le CPF doit obligatoirement être diplômant ou certifiant ?
- La réforme de la taxe d'apprentissage met gravement à mal les financements d'un grand nombre d'écoles œuvrant aujourd'hui dans le champ de l'AFDAS. De la FEMIS à l'Ecole de la Comédie de Saint Etienne, de la Poudrière à Chaka Poum / Manufacture de la chanson, ce sont autant d'écoles qui connaissent aujourd'hui des incertitudes quant à leur avenir !
- Le gouvernement s'apprête à fusionner les futurs opérateurs de compétences (OPCO), afin de réduire leur nombre à 10 ou 15 (contre 22 OPCA actuellement). Dans ce contexte, nous ne savons toujours pas si le ministère du travail maintiendra l'AFDAS en regroupant des champs cohérents autour de lui, ou s'il compte le démanteler en le fusionnant intégralement ou par petits bouts avec d'autres OPCO ?

Trop d'incertitudes et de menaces planent sur nos droits à formation professionnelle ! Trop d'incertitudes planent sur le sort des écoles relevant de nos branches du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs, de la presse, de l'édition et de la distribution directe.

C'est pourquoi nous demandons instamment à Madame Pénicaud, Ministre du travail des réponses à nos interrogations. Nous lui demandons de préserver l'AFDAS et les mécanismes de formation que nous avons construits depuis plus de 45 ans et qui ont fait jusque-là leurs preuves ! C'est pour nous, artistes, techniciennes et techniciens, journalistes, salariés de la presse et de l'édition, personnel des

filiales administratives, de la communication, des loisirs, des relations avec le public, de l'accueil... une condition essentielle pour que nous puissions continuer à vivre de nos métiers.

[SIGNER LA PETITION](#) [2]

A l'appel de : CGT Spectacle, FILPAC-CGT, SNJ-CGT, FCCS-CFE-CGC, SNJ, F3C-CFDT, FASAP-FO, FEC-FO

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

[Haut de page](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

Accès réservé

Nom d'utilisateur *

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

- [Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)
- [Contact](#)
- [LEKTUM](#)
- [Drupal](#)

URL source (modified on 18/05/2022 - 14:25): <https://sfa-cgt.fr/news/1545>

Liens

[1] <https://sfa-cgt.fr/news/1545>

[2] https://www.change.org/p/l-afdas-j-y-tiens-pr%C3%A9servons-nos-droits-%C3%A0-la-formation-professionnelle?recruiter=31258366&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition&utm_term=undefined